

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 03 DECEMBRE 2015**

**Délibération**  
n° 2015.12.160.B

**Signalétique des  
zones d'activités et  
des équipements de  
GrandAngoulême :  
lancement d'un appel  
d'offres ouvert**

**LE TROIS DECEMBRE DEUX MILLE QUINZE à 16h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis à L'Alpha - Médiathèque de GrandAngoulême - 1 rue Coulomb 16000 ANGOULÊME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 novembre 2014**

**Secrétaire de séance** : François NEBOUT

**Membres présents** :

Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

Jean-François DAURE, Fabienne GODICHAUD, Isabelle FOSTAN, André BONICHON

**Absent(s)** :

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 03 DECEMBRE 2015**

**DELIBERATION  
N° 2015.12.160.B**

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / MARCHÉS  
PUBLICS

Rapporteur : Monsieur BOUCHAUD

**SIGNALÉTIQUE DES ZONES D'ACTIVITÉS ET DES ÉQUIPEMENTS DE  
GRANDANGOULEME : LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT**

Les élus de GrandAngoulême ont constaté sur les parcs d'activités du territoire que :

- les anciennes zones d'activités ont une faible attractivité globale,
- de nombreuses disparités existent entre les parcs d'activités : des zones sont neuves, d'autres ont été requalifiées, d'autres n'ont connu aucun travaux d'amélioration,
- des dysfonctionnements récurrents sont notés dans la gestion quotidienne des parcs d'activités (entretien, balayage, ...).

Les élus communautaires souhaitent une action forte de GrandAngoulême dans son rôle de gestionnaire de proximité pour améliorer l'image des parcs d'activités.

Ainsi, la stratégie de GrandAngoulême se détaille en plusieurs points :

- inciter à la création ou renforcer les associations d'entreprises,
- requalifier les zones d'activités,
- définir et valider un plan de gestion des zones d'activités,
- mieux identifier les zones d'activités avec un « Pack Signalétique ».

Le « Pack Signalétique » est un outil pour améliorer l'identification et la lisibilité des zones d'activités du territoire avec la mise en place de totems d'entrée, de points informatifs, de jalonnement et de panneaux 4x3.

Les prestations concernées sont de quatre natures différentes :

- Des travaux neufs : il s'agit de réaliser et mettre en place des totems, des points informatifs, des bornes d'entrée de lot, des panneaux publicitaires de 4x3m, des panneaux publicitaires de 1x1,5m, des prestations diverses (dépose/repose, demandes de Déclaration d'intention de commencement de travaux ...),
- Des prestations de vérification annuelle des équipements avec remise d'un rapport (état des lieux et propositions) sur le mobilier, les graphismes...,
- Des travaux de maintenance et de nettoyage des équipements,
- Des travaux de mise à jour des graphismes.

Par ailleurs, la signalétique intérieure et extérieure des équipements communautaires (totems, tableaux d'accueil, lettrages sur vitrine, enseignes, plaques de portes, pictogrammes de sécurité, etc.), en dehors des opérations de construction neuve et de réhabilitation, fait l'objet de renouvellements périodiques.

Par conséquent, il est proposé de passer un marché afin de satisfaire les besoins en matière de conception, fourniture, pose, maintenance et mise à jour de la signalétique des différents équipements de GrandAngoulême.

Le marché est alloti et se décompose en deux lots attribués séparément :

- Lot n°1 : Signalétique des zones d'activités
- Lot n°2 : Signalétique des autres équipements et sites

.../...

Les marchés prennent effet à compter de leur date de notification pour une durée ferme d'un an renouvelable trois fois par expresse reconduction, soit une durée maximum de quatre ans.

Les marchés sont à bons de commandes sur la base de prix unitaires, sans engagement sur un montant minimum ni maximum en application de l'article 77 du code des marchés publics.

Au regard des estimations, les marchés seront passés par voie d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 26-I 1°, 33, 40-III 2°, 56 à 59 et 77 du code des marchés publics.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Madame Fabienne GODICHAUD, en qualité de 3ème Vice-présidente en charge des marchés publics, à signer les marchés à intervenir, ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

**D'IMPUTER** les dépenses au budget principal et aux budgets annexes – article 2188.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>11 décembre 2015</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>11 décembre 2015</b>